Image not found or type unknown

retraire et pension alimentaire

Par **frann**, le **13/08/2011** à **20:33**

Bonjour, le père de mes enfants me verse (par saisie-arrêt sur salaire), une pension alimentaire pour mes enfants.
Il sera à la retraite dans peu de temps, comment dois-je faire pour continuer à percevoir cette pension, sachant que je ne sais pas à quelle caisse de retraite il sera (il ne me le dira pas)
merci de vitre reponse

Par **Christophe MORHAN**, le **13/08/2011** à **21:06**

Je suppose que vous bénéficiez actuellement d'un paiement direct de pension alimentaire mis en place à votre profit par un huissier de justice.

eh bien, il suffira d'attendre qu'un terme soit impayé pour aller voir à nouveau un huissier qui pourra interroger les organismes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés